



MAIRIE DE FALLERON

Réunion du 26 septembre 2019

COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

PRESENTS : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mme CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, MM ACHARD, ROUSSEAU, Mme BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, FOREST et BONNEAU.

EXCUSÉS : M. GELEBART et Mme POUVREAU

ABSENTE : Mme RICORDEL

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR PROPRIÉTÉ CONSORTS FOUCAUD

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété des Consorts FOUCAUD, sise Rue de l'Atlantique.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR PROPRIÉTÉ JAUNATRE

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Madame JAUNATRE, sise 32 Rue de Saint Gilles.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR PROPRIÉTÉ JAUNATRE

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Madame JAUNATRE, sise 32 Rue de Saint Gilles.

APPROBATION CLAUSE DE REVOYURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL 2017-2020

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la clause de revoynure du Contrat Vendée Territoire, modifiant de la façon suivante le contrat pour la Commune de Falleron :

Convention 2017 (subvention Contrat Territoire : 205 000€)

- Restructuration de la Salle des Fêtes : 130 000€
- Restructuration de la Salle des Marronniers : 25 000€
- Dojo et vestiaires sportifs : 50 000€

Clause de revoynure (subvention Contrat Territoire : 180 000€)

- Restructuration de la Salle des Fêtes : 130 000€
- Création de cheminements doux : 50 000€

Retrait des projets de restructuration de la Salle des Marronniers et du Dojo et Vestiaires sportifs, ajout du projet de création de cheminements doux.

SYDEV : CONVENTION POUR RENOVATION DE L'HORLOGE ASTRONOMIQUE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la convention pour la rénovation de l'horloge astronomique Rue des Challinières, travaux s'élevant à hauteur de 990€ TTC, avec une participation demandée à la Commune de 413€.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives pour les collectivités et les écoles du territoire Vie et Boulogne pour les lots :

Lot 1 Fournitures et accessoires du bureau pour un montant maximum HT par an de 6 000€

Lot 2 Papier pour un montant maximum HT par an de 3 000€ HT

Lot 3 Fournitures scolaires pour un montant maximum HT par an de 6 000€

PROGRAMME VOIRIE 2019

Le Programme Voirie 2019 a été attribué à l'entreprise COLAS, pour un montant hors taxes de 82 279.31€.

TRANSFERT DU PATRIMOINE ECLAIRAGE PUBLIC DES ZAE

Dans le cadre du transfert des zones d'activités économiques, le Conseil Municipal acte le transfert du patrimoine « Eclairage public des zones d'activités des communes vers la Communauté de communes Vie et Boulogne ».

Pour la ZAE des Pénieres, le transfert est matériellement possible.

Pour la ZAE des Challinières, le transfert n'est matériellement pas possible : il est donc proposé une participation financière à la charge de la Commune ou de la CCVB au prorata du nombre de points lumineux comme suit :

Transfert entre

La Commune de FALLERON

Et La Communauté de communes de Vie et Boulogne

24 rue des Landes

85170 LE POIRE SUR VIE

Intitulé de la ZA transférée : ZA les Challinières

Points lumineux transférés : N°006-008 à 006-014 soit 7 points

Armoire concernée restant au patrimoine communal : 006

Nombre de Point lumineux raccordés en totalité sur l'armoire : 14

Nombre de Points lumineux restant au patrimoine de la commune : 7

Modalités de transfert : Convention à passer entre les deux parties. La commune de FALLERON retire de son patrimoine auprès du SYDEV les 7 points lumineux cités ci-dessus. La commune verse à la CCVB chaque année une participation financière au prorata des points lumineux.

A FALLERON, le 4 octobre 2019

Le Maire,
Gérard TENAUD



Affiché le 4 octobre 2019